intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information:

ATTENDU QU'il est opportun pour le Québec de signer l'entente proposée;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information:

QUE soit approuvée l'Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec concernant des projets pour les travailleurs âgés, laquelle sera substantiellement conforme au texte du projet d'entente joint à la recommandation ministérielle.

Le greffier du Conseil exécutif, ANDRÉ DICAIRE

44326

Gouvernement du Québec

Décret 478-2005, 18 mai 2005

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provincialeterritoriale des ministres responsables des aînés qui se tiendra à Québec (Québec), les 25 et 26 mai 2005

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale—provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QU'une Conférence fédérale-provincialeterritoriale des ministres responsables des aînés se tiendra à Québec (Québec), les 25 et 26 mai 2005;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, du ministre de la Santé et des Services sociaux et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information:

QUE la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, madame Carole Théberge, dirige la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des aînés qui se tiendra à Québec (Québec), les 25 et 26 mai 2005 ;

QUE la délégation soit composée, outre la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, de :

- madame Louise Bédard, directrice adjointe et responsable des communications, cabinet de la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine;
- madame Sylvie Barcelo, sous-ministre, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine;
- monsieur Jean-Louis Bazin, secrétaire aux Aînés, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine;
- monsieur Jacques Duguay, sous-ministre adjoint responsable des relations fédérales-provinciales, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- monsieur Jean Maurice Paradis, directeur des affaires intergouvernementales et de la coopération internationale, ministère de la Santé et des Services sociaux;
- madame Valérie Côté, conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif, ANDRÉ DICAIRE

44327